

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-013-12426/22/BM

■ **Attribution d'une subvention à l'association Saisis Ton Kairos pour l'organisation de stages et une tournée de concerts de l'OPPA junior de janvier à décembre 2022 - Approbation d'une convention**
29831

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à Aix-Marseille Provence de devenir une des premières métropoles disposant d'une compétence culturelle spécifique avec une priorité donnée à la mise en réseau des structures culturelles.

L'autre pilier de la politique culturelle métropolitaine est la création de parcours artistiques métropolitains que la direction de la culture coordonne et structure.

Elle propose ainsi d'accompagner et de soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain dans la conception et la structuration de ces parcours.

L'association Saisis ton Kairos propose une formation à l'orchestre dès le plus jeune âge pour les jeunes musiciens et musiciennes du territoire et mène une action d'insertion professionnelle pour les plus grand(e)s. En 10 ans d'existence, l'OPPA junior, a su s'imposer comme un orchestre de jeunes musiciens de grande qualité dont la réputation s'étend désormais à tout le territoire métropolitain et au-delà. En 2015, il s'est élargi en créant une Académie pour ceux qui se destinent à devenir professionnels.

Tout d'abord il y a un appel à candidature, suivies de périodes de stage durant les vacances du mois d'août et pendant les vacances de la Toussaint de l'année en cours, suivi d'une tournée de concerts d'orchestre junior sous la direction de Jacques Chalmeau. Elle fédère 70 élèves issus des conservatoires et écoles de musique du territoire métropolitain qui se renouvellent chaque année de moitié.

Cet orchestre rayonne sur le territoire en donnant jusqu'à 6 concerts par an dont un au Palais du Pharo à Marseille dans le cadre du Festival international d'orchestre junior les Orchestrales Marseille-Provence.

En 2022, Saisis ton Kaïros propose de renouveler son action sur le territoire métropolitain en recrutant de nouveaux musiciens, en les formant lors de périodes de stages et en réalisant une série de concerts. L'association a obtenu une subvention de l'ancien Conseil de Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 36 000€ au titre de l'année 2022 par délibération n° 2022_CT2_321 du 22 juin 2022.

Le budget prévisionnel global de l'action pour l'année 2022 est de 116 737 €.

Pour réaliser la tournée et l'ensemble des activités réalisées sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 13 000 € en 2022 (n° MGDIS 00000673) ; la Métropole propose un financement à hauteur de 13 000 € de subvention pour la réalisation d'une série d'événements sur le territoire métropolitain. Ce qui porte la totalité de la subvention de la Métropole attribuée au titre de l'année 2022 à 49 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Saisis ton Kaïros une subvention de 13 000 euros pour la réalisation d'une série de concerts sur le territoire métropolitain en 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Métropole en section de fonctionnement chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON